



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2024-031**

**PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2024**

# Sommaire

## **/ Direction**

33-2024-02-05-00001 - 2024-T-NA-04 -affectation et intérim agents de contrôle  
(IT) DDETS 33 (6 pages)

Page 3

## **DIR ATLANTIQUE / MIMO**

33-2024-02-01-00010 - Arrêté n° 2024-gir-010 du 1 février 2023 relatif aux travaux  
d'inspection de chaussée de la RN250 Commune de La Teste de Buch (4 pages)

Page 10

33-2024-02-05-00001

2024-T-NA-04 -affectation et intérim agents de  
contrôle (IT) DDETS 33

**Arrêté n° 2024-T-NA-04**

**de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS), portant affectation des agents de l'inspection du travail et gestion des intérim au sein des unités de contrôle de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde (DDETS)**

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

VU le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU la décision n° 2023-T-NA-08 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** les agents de contrôle de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département de la Gironde :

↘ Unité de contrôle **Littoral Gironde (UC1)**, 26 rue des Maraîchers, CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

Responsable d'unité de contrôle : Monsieur Sébastien RODEGHIERO, directeur adjoint du travail

Sections	L1			
	L2	Yolande	VARAILLON	Inspecteur du Travail
	L3	Rébecca	BEN ABED	Inspecteur du Travail
	L4			
	L5	Jennifer	BUSTINGORRY	Inspecteur du Travail
	L6	Patricia	BOÉ	Inspecteur du Travail

	L7	Sébastien	RODEGHIERO	Directeur adjoint du travail
	T1	Sandrine	AGOSTINI	Contrôleur du Travail
	A1			
	A2	Axel	LUSIEUX	Inspecteur du Travail

↘ Unité de contrôle **Sud-Ouest Gironde (UC2)**, 26 rue des Maraîchers, CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

Responsable d'unité de contrôle : Monsieur Emmanuel LAGLEYSE, directeur adjoint du travail

Sections	SO1	Patrick	VOLTO	Inspecteur du Travail
	SO2	Camille	PLANCHENAULT	Inspecteur du Travail
	SO3	Ingrid	ANGELINI	Inspecteur du Travail
	SO4	Salomé	LASLA	Inspecteur du travail
	SO5	Emmanuel	LAGLEYSE	Directeur adjoint du travail
	SO6	Sylvie	CASTELLANI	Inspecteur du Travail
	SO7			
	SO8	Julien	RIBOULET	Inspecteur du Travail
	SO9	Léna	BONAUD	Inspecteur du Travail
	T2	Cyrille	OYHARCABAL	Inspecteur du Travail
	A3	Patricia	LAVIGNASSE	Inspecteur du Travail

↘ Unité de contrôle **Sud-Est Gironde (UC3)**, 26 rue des Maraîchers, CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

Responsable d'unité de contrôle : Monsieur Sébastien AGIUS, directeur adjoint du travail

Sections	SE1	Nathalie	LOPEZ	Inspecteur du Travail
	SE2	Stéphanie	GEORGES	Inspecteur du Travail
	SE3	Christine	BERGERE	Inspecteur du travail
	SE4	Sylvie	LABORDE	Inspecteur du Travail
	SE5	Nicolas	GEBLEUX	Inspecteur du Travail
	SE6	Sébastien	AGIUS	Directeur adjoint du travail
	A4	Sandra	FELTEN	Inspecteur du Travail
	A5	Justine	LUQUET	Inspecteur du travail

↘ Unité de contrôle **Nord-Est Gironde (UC4)**, 26 rue des Maraîchers, CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

Responsable d'unité de contrôle : Madame Nathalie POUMAREDE, directrice adjointe du travail

Sections	T3			
	NE2	Anyssa	LARDY	Inspecteur du Travail
	NE3	Fabienne	MARSALEIX	Contrôleur du Travail
	NE4	Barbara	SOORS	Inspecteur du Travail
	NE5	Alessia	WATTEZ	Inspecteur du Travail
	NE6			Inspecteur du Travail
	NE7	Juliette	PROVENZANO	Inspecteur du Travail
	A6	Gaëlle	MARC	Inspecteur du Travail
	A7	Karine	SARTOR	Inspecteur du Travail

	A8	Laurent	KIEFFER	Inspecteur du Travail
--	----	---------	---------	-----------------------

↳ Unité de contrôle de **Bordeaux (UC5)**, 26 rue des Maraîchers, CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

Responsable d'unité de contrôle : Monsieur Sébastien ROUDEAU, directeur adjoint du travail

Sections	B1	Jennifer	GRILLY	Inspecteur du Travail
	B2	Antoine	DELAGE	Inspecteur du Travail
	B3	Matthieu	SCHMITT	Inspecteur du Travail
	B4			
	B5	Fatiha	HADJ-CHERIF	Inspecteur du Travail
	B6			
	B7	Guillaume	LARDY	Inspecteur du Travail
	B8	David	BON	Inspecteur du Travail
	B9			
	B10	Emilie	MARNIER	Inspecteur du Travail
	T4			

**Article 2 : modalités d'affectation complémentaire :** En application des articles R. 8122-11-1° et R. 8122-11-2° du code du travail, dans les entreprises situées dans les sections suivantes dans lesquelles sont affectés des Contrôleurs du Travail, la prise de décisions administratives relevant de la seule compétence des Inspecteurs du Travail, ainsi que, le cas échéant, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins 50 salariés qui ne seraient pas assuré par les contrôleurs du travail, est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

		Suppléance Rang 1	Suppléance Rang 2	Suppléance Rang 3	Suppléance Rang 4
<b>UC LITTORAL – UC 1</b>					
<b>Section</b> T1	<b>Nom de l'agent</b> AGOSTINI Sandrine	R.BEN-ABED	P.BOE	Y.VARAILLON	S.RODEGHIERO
<b>UC NORD-EST - UC4</b>					
<b>Section</b> NE3	<b>Nom de l'agent</b> MARSALÉIX Fabienne	L.KIEFFER	B.SOORS	G.MARC	A.LARDY

Dans le tableau ci-dessus, la suppléance est assurée par l'inspecteur classé en rang n°1. En cas d'absence de celui-ci, la suppléance est assurée par l'inspecteur classé en rang n°2. En cas d'absence simultanée des inspecteurs classés en rang 1 et 2, la suppléance est assurée par l'inspecteur classé en rang 3. Et en cas d'absence simultanée des inspecteurs classés en rang 1, 2 et 3, la suppléance est assurée par l'inspecteur classé en rang n°4.

**Article 3 :** Sauf dans les cas réglés selon les modalités prévues à l'article 2 ci-dessus, **en cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du Travail, son intérim est organisé selon les modalités fixées dans le tableau annexé** à la présente décision. Dans le tableau annexé, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur de la section mentionnée en colonne « intérim 1 », son intérim est assuré par l'inspecteur de la section mentionnée en colonne « intérim 2 ». En cas d'absence simultanée des inspecteurs des sections

classées en colonne « intérim 1 » et « intérim 2 », l'intérim est assuré par l'inspecteur de la section classée en colonne « intérim 3 », et ainsi de suite jusqu'à la colonne « intérim 8 ».

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la totalité des inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 2 et 3, l'intérim est assuré par le responsable d'unité de contrôle selon les modalités suivantes :

NOM ET PRENOM	intérim	si empêchement	si empêchement	si empêchement
Nathalie POUMAREDE	Sébastien RODEGHIERO	Emmanuel LAGLEYSE	Sébastien AGIUS	Sébastien ROUDEAU
Sébastien AGIUS	Nathalie POUMAREDE	Sébastien ROUDEAU	Sébastien RODEGHIERO	Emmanuel LAGLEYSE
Sébastien RODEGHIERO	Sébastien ROUDEAU	Nathalie POUMAREDE	Emmanuel LAGLEYSE	Sébastien AGIUS
Emmanuel LAGLEYSE	Sébastien AGIUS	Sébastien RODEGHIERO	Nathalie POUMAREDE	Sébastien ROUDEAU
Sébastien ROUDEAU	Sébastien RODEGHIERO	Emmanuel LAGLEYSE	Sébastien AGIUS	Nathalie POUMAREDE

**Article 5 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 ci-dessus participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 6 :** la fonction de secrétaire du CODAF est assurée par M. Hervé CLAVERIE, inspecteur du travail ; il possède une compétence pour intervenir sur l'ensemble du département de la Gironde.

**Article 7 :** La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs ; elle annule et remplace la décision n°2023-T-NA-46.

**Article 8 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le - 5 FEV. 2024

Le Directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Nouvelle-Aquitaine

Jean-Guillaume BRETEUX

**Annexe à la décision relative à l'affectation et à l'organisation de l'intérim  
des agents de l'inspection du travail au sein de la DDETS de Gironde**

UC LITTORAL - UC1								
Section	Agent en titre	intérim 1	intérim 2	intérim 3	intérim 4	intérim 5	intérim 6	intérim 7
A1		L6	A2	L3	L7	L2	L5	
A2	LUSIEUX Axel	L3	L7	L5	L6	L2	L4	
L1		L5	L2	L6	L3	A2	L7	
L2	VARAILLON Yolande	L3	L6	L7	L5	L2	A2	
L3	BEN ABED Rebecca	L6	L2	L5	L7	A2		
L4		A2	L3	L5	L6	L2	L7	
L5	BUSTINGORRY Jennifer	L2	L3	L6	L7	L5	A2	
L6	BOE Patricia	L7	L5	L2	L3	L4	A2	
L7	RODEGHIERO Sébastien	L2	L6	L3	A2	L5		
UC SUD-OUEST - UC2								
Section	Agent en titre	intérim 1	intérim 2	intérim 3	intérim 4	intérim 5	intérim 6	intérim 7
T2	OYHARCABAL Cyrille	A3	SO3	SO2	SO4	SO8	SO9	
A3	LAVIGNASSE Patricia	SO2	SO8	SO3	SO6	SO4	SO1	
SO1	VOLTO Patrick	SO6	SO8	SO4	SO2	A3	SO3	
SO2	PLANCHENAUT Camille	SO8	A3	SO1	SO4	T2	SO6	
SO3	ANGELINI Ingrid	A3	SO1	SO8	T2	SO9	SO2	
SO4	LASLA Salomé	SO3	T2	A3	SO4	SO6	SO2	
SO5	LAGLEYSE Emmanuel	SO4	SO2	SO3	SO6	A3	T2	
SO6	CASTELLANI Sylvie	SO1	SO9	T2	A3	SO2	SO3	
SO7		T2	SO6	SO8	A3	SO3	SO1	
SO8	RIBOULET Julien	SO2	SO4	SO6	SO1	SO3	T2	
SO9	BONAUD Léna	SO3	A3	SO1	SO2	SO8	SO4	
UC SUD-EST - UC3								
	Agent en titre	intérim 1	intérim 2	intérim 3	intérim 4	intérim 5	intérim 6	intérim 7
A4	FELTEN Sandra	A5	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6
A5	LUQUET Justine	SE1	A4	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6
SE1	LOPEZ Nathalie	SE2	SE3	SE4	SE5	A4	A5	SE6
SE2	GEORGES Stéphanie	SE5	SE4	A4	SE1	SE3	A5	SE6
SE3	BERGERE Christine	SE4	SE5	SE1	A4	SE2	A5	SE6
SE4	LABORDE Sylvie	SE3	A4	SE1	SE2	SE5	A5	SE6
SE5	GEBLEUX Nicolas	SE6	SE1	SE2	SE3	SE4	A4	A5
SE6	AGIUS Sébastien	A4	SE2	SE3	SE4	SE5	SE1	A5
UC NORD-EST UC4								
Section	Agent en titre	intérim 1	intérim 2	intérim 3	intérim 4	intérim 5	intérim 6	intérim 7
A6	MARC Gaëlle	A7	A8	N.POUMAREDE	NE2	NE6	NE4	NE7
A7	SARTOR Karine	A8	N.POUMAREDE	A6	NE4	NE5	NE7	NE2
A8	KIEFFER Laurent	A6	A7	NE7	NE6	NE2	T3	NE4
NE2	LARDY Anyssa	NE5	NE4	NE6	NE7	A8	A6	A7
NE4	SOORS Barbara	NE2	NE7	NE5	A7	A6	NE6	T3
NE5	WATTEZ Alessia	NE4	NE6	NE2	A8	N.POUMAREDE	A7	A6
NE6		NE7	NE2	A8	T3	A7	N.POUMAREDE	NE5
NE7	PROVENZANO Juliette	T3	NE5	A7	A6	NE4	NE2	A8
T3		N.POUMAREDE	A6	NE4	NE5	NE7	A8	NE6
UC BORDEAUX - UC5 -								
Section	Agent en titre	intérim 1	intérim 2	intérim 3	intérim 4	intérim 5	intérim 6	intérim 7
B1	GRILLY Jennifer	B2	B8	B5	B10	B7	B3	
B2	DELAGE Antoine	B1	B10	B8	B3	B5	B7	
B3	SCHMITT Matthieu	B7	B5	B2	B8	B10	B1	
B4		B5	B2	B3	B7	B1	B8	
B5	HADJ-CHERIF Fatiha	B1	B7	B8	B2	B10	B3	

B6		B8	B10	B2	B3	B5	B1	
B7	LARDY Guillaume	B2	B1	B10	B5	B8	B3	
B8	BON David	B10	B2	B1	B7	B5	B3	
B9		B3	B7	B5	B8	B10	B1	
B10	MARNIER Emilie	B7	B5	B1	B2	B3	B8	
T4		S.ROUDEAU	B8	B10	B3	B5	B1	B2

# DIR ATLANTIQUE

33-2024-02-01-00010

Arrêté n° 2024-gir-010 du 1 février 2023 relatif aux  
travaux d'inspection de chaussée de la RN250  
Commune de La Teste de Buch



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes  
Atlantique

## Arrêté n° 2024-gir-010 du

01 FEV. 2024

relatif aux travaux d'inspection de chaussée de la RN250

Commune de La Teste de Buch

**Le préfet de la Gironde**  
**Officier de la légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil départemental de la Gironde**

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;

**Vu** le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

**Vu** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**Vu** l'arrêté de monsieur le préfet de la Gironde du 2 février 2023 portant délégation de signature à monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

**Vu** l'arrêté n°2024-33-03 du 9 janvier 2024 portant subdélégation de signature par monsieur François Duquesne, en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;

**Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

**Vu** le dossier d'exploitation ;

**Vu** l'avis favorable du 15 janvier 2024 de monsieur le commandant de la direction départementale de sécurité publique de Gironde ;

**Vu** l'avis réputé favorable au 26 janvier 2024 de monsieur le maire de la commune de la Teste de Buch ;

**Considérant** qu'en raison des travaux d'inspection de chaussée (essais de déflexion et carottages) situés sur la RN250 dans les deux sens de circulation, sur la commune de La Teste de Buch, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

19 allée des Pins  
CS 31670  
33073 BORDEAUX cedex  
Tel : 05 56 87 74 00  
Mél : district-de-gironde.dira@developpement-  
durable.gouv.fr

1/3

## Arrêtent

**Article 1** : afin de permettre la réalisation des travaux ci-dessus cités,

**chaque nuit de 21h00 à 6h00, du lundi 5 février 2024 à 21h00 au mercredi 7 février 2024 à 6h00**

Fermeture section courante de la RN 250 entre le giratoire de « Bonneval » et l'échangeur n°1 du « Pyla » dans les deux sens de circulation

La circulation peut être interdite sur la RN250, dans les deux sens de circulation, entre le giratoire Bonneval (PR40+600) et l'échangeur du Pyla (PR43+550) impliquant la fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur du Pyla, sauf besoins du chantier.

Les usagers en provenance de Bordeaux se dirigeant vers Arcachon sont alors déviés par le boulevard de l'industrie, l'avenue Gustave Eiffel, le boulevard des Miquelots, la RD 259 puis la RD 1250 en direction d'Arcachon.

Les usagers en provenance d'Arcachon se dirigeant vers Bordeaux sont alors déviés par la bretelle de sortie de l'échangeur du Pyla, la RD 259, le boulevard des Miquelots, l'avenue Gustave Eiffel, le boulevard de l'industrie puis la RN 250 en direction de Bordeaux.

Les usagers en provenance de Biscarosse (RD 259) se dirigeant vers Bordeaux sont alors déviés par le giratoire en amont de la bretelle d'entrée, le boulevard des Miquelots, l'avenue Gustave Eiffel, le boulevard de l'industrie puis la RN 250 en direction de Bordeaux

Les usagers en provenance de boulevard de Cazaux se dirigeant vers Bordeaux sont alors déviés par l'avenue Gustave Eiffel, le boulevard de l'industrie puis la RN 250 en direction de Bordeaux.

Les usagers en provenance de boulevard de Cazaux se dirigeant vers Arcachon sont alors déviés par le boulevard des Miquelots, la RD 259 puis la RD 1250 en direction d'Arcachon.

Les usagers en provenance de l'avenue de Saint-Exupéry se dirigeant vers Bordeaux sont alors déviés par le chemin de la Procession, l'avenue Frédéric de Candale puis la RN 250 en direction de Bordeaux.

Les usagers en provenance de l'avenue de Saint-Exupéry se dirigeant vers Arcachon sont alors déviés par chemin de la Procession, l'avenue Frédéric de Candale, le boulevard de l'industrie, l'avenue Gustave Eiffel, le boulevard des Miquelots, la RD 259 puis la RD 1250 en direction d'Arcachon.

**Article 2** : les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée.

La pose, la maintenance, et la dépose de la signalisation temporaire nécessaire aux travaux sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde – CEI de Mios).

**Article 3** : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Article 4** : le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché en mairie de la Teste de Buch par les soins de monsieur le maire.

19 allée des Pins  
CS 31670  
33073 BORDEAUX cedex  
Tel : 05 56 87 74 00  
Mél : district-de-gironde.dira@developpement-  
durable.gouv.fr

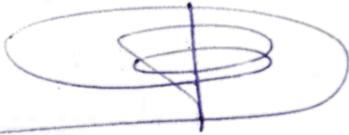
2/3

**Article 5 :**

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le maire de la Teste de Buch ;
- Monsieur le président du conseil départemental de la Gironde ;
- Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours ;
- Monsieur le commandant de la direction départementale de sécurité publique de Gironde ;
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

p/ Le président du conseil départemental de Gironde



Xavier DUTHEIL

Directeur adjoint Entretien et Exploitation  
des Infrastructures de Voirie

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

Le directeur interdépartemental des routes  
Atlantique

François DUQUESNE

Le maire de la commune de La Teste de Buch

Fonctionnaire